



LISTE DES RÉOLUTIONS

SAISON 2025-2026

Par courriel 14 juin 2025

Résolution 2025-2026-1

Il est résolu, pour la saison 2025-2026, de tenir les compétitions régionales inscrites au calendrier et d'autoriser la responsable des compétitions et sanctions à soumettre les demandes de sanctions auprès de Patinage Québec.

Réunion 6 juillet 2025

Résolution 2025-2026-2

Il est résolu que le poste de vice-présidence soit attribué à Parisse Parent.

Résolution 2025-2026-3

Il est résolu que la vice-présidente, Parisse Parent, soit désignée comme remplaçante officielle à la Table de concertation de Patinage Québec en cas d'absence de la présidence. Adopté à l'unanimité.

Résolution 2025-2026-4

Il est résolu d'adopter les critères d'évaluation et d'acceptation des candidatures au conseil d'administration, tels que présentés, incluant les exigences de conformité, d'engagement, de collaboration, de diversité des profils et de transparence du processus décisionnel.

Résolution 2025-2026-5

Il est résolu d'accepter les candidatures de Yolaine Tremblay, Claudine Robitaille et Karine Sauvageau pour combler les postes vacants au conseil d'administration. Adopté à l'unanimité.

Résolution 2025-2026-6

Il est résolu d'autoriser Maud Perras à assister aux réunions du conseil d'administration sans droit de vote jusqu'à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire visant à statuer sur l'article 6.1 des règlements généraux.

Résolution 2025-2026-7

Il est résolu d'adopter la Politique de dépenses des officiels incluant les modifications apportées, notamment l'ajustement du kilométrage, des perdiems et des modalités de remboursement. Adopté à l'unanimité.

Résolution 2025-2026-8

Il est résolu d'adopter la Politique de remboursement des membres du conseil d'administration incluant les ajustements au kilométrage, aux perdiems et aux dispositions relatives à la présence de la présidence. Adopté à l'unanimité.

Résolution 2025-2026-9

Il est résolu d'adopter la politique pour les cadeaux offerts dans le cadre de l'activité de présentation de l'équipe du Québec, incluant les modifications apportées. Adopté à l'unanimité.

Résolution 2025-2026-10

Il est résolu d'adopter la politique des bourses offertes aux patineurs, incluant les ajustements pour les catégories Sans-limite, Pré-juvénile et Novice. Adopté à l'unanimité.

Résolution 2025-2026-11

Il est résolu d'adopter la politique concernant les cadeaux offerts par l'ACPARCNCA, sans modification. Adopté à l'unanimité.

Résolution 2025-2026-12

Il est résolu d'adopter le protocole d'entente avec les clubs hôtes des compétitions régionales, incluant les modifications apportées concernant l'allocation, les obligations des clubs et les exigences d'assurance. Adopté à l'unanimité.

Résolution 2025-2026-13

Il est résolu d'adopter le document « Contrat pour les intervenants » sans modification. Adopté à l'unanimité.

Résolution 2025-2026-14

Il est résolu d'adopter le document « Formulaire divers pour réclamation de dépenses » incluant les ajustements aux frais de déplacement et aux perdiems. Adopté à l'unanimité.

Résolution 2025-2026-15

Il est résolu de reconduire le placement financier selon les modalités en vigueur. Adopté à l'unanimité.

Réunion 13 août 2025

Résolution 2025-2026-16

Il est résolu de maintenir les prix des compétitions pour la saison 2025-2026 aux mêmes montants que ceux établis pour la saison 2024-2025. Adopté à l'unanimité.

Réunion 30 septembre 2025

Précision administrative : Certaines résolutions adoptées lors de réunion ne comportent pas de numéro dans le procès-verbal. Elles sont reproduites telles quelles, sans attribution de numéro, afin d'assurer la concordance exacte avec les documents officiels.

Résolution adoptée sans numéro

Il est résolu que Yolaine Tremblay apporte un soutien à la responsable des compétitions pour la gestion des inscriptions dans Splex, et qu'elle prenne en charge la gestion de la compétition Invitation Benoît-Lavoie. Adopté à l'unanimité.

Résolution adoptée sans numéro

Il est résolu que Claudine Robitaille apporte un soutien à la responsable des tests pour la gestion des inscriptions dans Splex. Adopté à l'unanimité.

Résolution adoptée sans numéro

Il est résolu d'ajouter au formulaire d'inscription une mention indiquant que des frais de 300 \$ seront exigés du parent du patineur en cas de non-respect des règles relatives à la participation à une compétition hors région sans autorisation. Adopté à l'unanimité.

Résolution adoptée sans numéro

Il est résolu que les dépenses engagées par les spécialistes de données en formation (déplacement, hébergement, repas) pour effectuer un stage dans une autre région soient remboursées par l'Association. Adopté à l'unanimité.

Résolution adoptée sans numéro

Il est résolu de réserver l'Hôtel Plaza pour la tenue des Lauréats le dimanche 3 mai 2026. Adopté à l'unanimité.

Réunion 18 novembre 2025

Résolution adoptée sans numéro

Il est résolu de retirer le point 5.B de la Politique de remboursement des officiels, conformément aux discussions tenues lors de la rencontre de planification. Adopté à l'unanimité.

Résolution 2025-2026-17

Il est résolu de placer un montant de 40 000 \$ dans un placement d'une durée de trois ans, au taux en vigueur. Adopté à l'unanimité.

Résolution 2025-2026-18

Il est résolu d'envoyer un don de 50 \$ à la Fondation du CHU de Québec à la suite du décès de M. Robitaille, conformément à la politique de cadeaux. Adopté à l'unanimité.

Résolution 2025-2026-19

Il est résolu de faire parvenir un cadeau d'une valeur de 75 \$ à Mme Yolaine Tremblay en guise de prompt rétablissement, conformément à la politique de cadeaux. Adopté à l'unanimité.

Résolution 2025-2026-20

Il est résolu d'envoyer un don de 50 \$ à la suite du décès de M. Lebel, ancien membre du conseil d'administration, conformément à la politique de cadeaux. Adopté à l'unanimité.

Résolution 2025-2026-21

Il est résolu de procéder à l'achat de six manteaux pour les entraîneurs accompagnant les patineurs aux Jeux du Québec, pour un montant total de 1 031 \$. Adopté à l'unanimité.

Résolution 2025-2026-22

Il est résolu que le CPA Baie-Saint-Paul verse à l'Association les frais Splex ainsi que 200 \$ pour les frais administratifs, et qu'un montant forfaitaire de 250 \$ soit remis aux deux personnes responsables de la gestion des inscriptions, cette tâche étant effectuée hors mandat du CA. Adopté à la majorité.

Résolution 2025-2026-23

Il est résolu d'offrir des cartes-cadeaux aux 10 juges ayant procédé aux évaluations des patineurs candidats à l'élite régionale, pour un montant total de 240 \$. Adopté à l'unanimité.

Résolution 2025-2026-24

Il est résolu d'approuver un budget de 18 000 \$ pour la réalisation du séminaire annuel de la région, incluant les volets style libre et synchro. Adopté à l'unanimité.

Résolution 2025-2026-25

Il est résolu d'offrir une compensation de 250 \$ aux entraîneurs accompagnateurs des Jeux du Québec et d'attribuer un montant de 120 \$ par région pour l'achat de récompenses destinées aux patineurs. Adopté à la majorité.

Réunion 10 mars 2026

Résolution adoptée sans numéro

Il est résolu d'acheter une carte-cadeau d'une valeur de 200 \$ destinée à Mme Marjolaine Tardif, dans le cadre de sa nomination au Temple de la renommée. Adopté à l'unanimité.

Réunion 14 avril 2026

Résolution 2025-2026-26

Il est résolu de mandater Nadia Larivière pour représenter l'ACPARCNCA à l'assemblée générale annuelle de Patinage Québec et y exercer tous les droits de vote. Adoptée à l'unanimité.

Réunion 19 mai 2026

Résolution 2025-2026-27

Il est résolu d'accepter les amendements aux règlements généraux tels que soumis.

Résolution 2025-2026-28

Il est résolu d'adopter le règlement 2026-05-19, visant à officialiser la poursuite de l'existence de l'ACPARCNCA en tant que personne morale régie par la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec).

Résolution 2025-2026-29

Il est résolu d'autoriser Nadia Larivière et Marie-Ève Lévesque à signer les documents du registraire RE-505.

Résolution 2025-2026-30

Il est résolu d'adopter le budget provisionnel 2026-2027.

Résolution 2025-2026-31

Il est résolu de reconduire le placement de 65 000 \$ venant à échéance en juillet 2026.

Résolution 2025-2026-32

Il est résolu d'arrimer les perdiems et le tarif de remboursement du kilométrage à ceux de Patinage Québec.

Résolution 2025-2026-33

Il est résolu d'adopter les états financiers 2025-2026.

Résolution 2025-2026-34

Il est résolu d'adopter le budget 2026-2027 révisé.

Résolution 2025-2026-35

Il est résolu de mandater Nadia Larivière à faire les demandes de sanction pour les compétitions auprès de Patinage Québec.